

**SERVICE SOCIAL REGIONAL
DE TAVANNES**

Grand-rue 1
2710 Tavannes

Tél. 032.482.65.70
Fax 032.482.65.80
E-mail info@ssrtav.ch

GARDE D'ENFANTS

VOUS ÊTES À LA RECHERCHE D'UNE MAMAN DE JOUR

VOUS ENGAGEZ UNE MAMAN DE JOUR

VOUS SOUHAITEZ DEVENIR MAMAN DE JOUR

VOUS ÊTES DÉJÀ MAMAN DE JOUR

Cette annonce vous concerne

Avec comme objectif la professionnalisation de la profession, le canton de Berne demande que l'activité soit annoncée à l'Autorité de Protection de l'Enfant et de l'Adulte de Courtelary (Préfecture 2a, 2608 Courtelary).

Après cette étape, un professionnel (surveillant des placements) veillera au bon encadrement des enfants par une visite à domicile de manière annuelle ou plus régulièrement si nécessaire. Il répondra aussi aux questions des parents d'accueil de jour.

Plus précisément, une maman de jour doit être annoncée à l'agence AVS par les parents, afin qu'elle cotise aux assurances sociales. Une assurance accident en faveur de la maman de jour doit aussi être conclue.

Une association existe dans notre région : Association Parent d'Accueil Journée (<https://apaj.puzl.com/apaj-association-de-maman-de-jour-jura-bernois>). Une inscription est possible, mais pas obligatoire.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Claudia Dubacher, assistante sociale au Service social régional de Tavannes au 032/482.65.70, du mardi au vendredi